



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210301388-20221220-DM4BP2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Treize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme
MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. M.
MAHIEU.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
9 DÉCEMBRE 2022**

**DATE D'AFFICHAGE
9 DÉCEMBRE 2022**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 22
PRESENTS : 16
VOTANTS : 19**

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : DÉCISION
MODIFICATIVE N°4 AU
BUDGET 2022.**

BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE (n°4)

Ouverture de crédits budgétaires afin de pouvoir comptabiliser les provisions pour dépréciations d'actifs circulants sur le budget de la commune qui s'élèvent pour 2022 à 29,10 €.

Rajout de 100 € en dépenses à l'article 6817 (opération semi-budgétaire).

Ces crédits sont prélevés sur les dépenses imprévues.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6817	Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	0,00	+ 100,00	100,00
022	Dépenses imprévues	121 800,00	- 100,00	121 700,00
TOTAL			0,00	

Le Conseil, entendu les explications
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser la décision modificative n°4 au Budget 2022 telle
qu'énoncée ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois
et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

22 DEC. 2022

Publié ou Notifié

le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

